

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2025
N°DC-2025-45

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Construction des vestiaires multisports en matériaux écoresponsable et biosourcés : proposition d'avenant n°1 pour le lot n°10 – Plomberie- Sanitaire – Chauffage - Ventilation

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

Dans le cadre des travaux de construction des vestiaires en matériaux écoresponsables et biosourcés, des travaux supplémentaires à caractères exceptionnels sont à prévoir.

L'entreprise I.T.S GENC (Lot n°10 Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation) est mandatée pour réaliser ces travaux. Pour le lot n°10, les travaux concernent la réalisation d'un WC suspendu pour un montant de 975,30 € H.T.

L'articulation financière de ces avenants se matérialise comme suit :

Construction des vestiaires en matériaux écoresponsable et biosourcés			
	BASE MARCHE H.T	AVENANT 1 H.T	TOTAL BASE MARCHE + AVENANTS 1
LOT 10	44 736,31 €	975,30 €	45 711,61 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la réalisation de travaux supplémentaires faisant l'objet de la proposition d'avenant pour le lot n°10.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°01 relatif au lot n°10 dont l'entreprise I.T.S GENC est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER



The logo of the town hall of Colpo, Morbihan, featuring a sun, a tree, and the text "MAIRIE DE COLPO" and "56 (Morbihan)".